



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-419**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1140690-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE- APPROBATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE 2018/2019**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE- APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018/2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à la délibération n° 2015-372 du 28 septembre 2015, le Grand Théâtre de Provence a été transféré de la Communauté du Pays d'Aix à la ville d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} janvier 2016. En application de l'article 27 de la convention d'affermage et en application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier. Il vous a également demandé d'approuver la nouvelle version de la grille tarifaire pour la saison 2018/2019 jointe en annexe. Il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et des formules d'abonnement.

Pour la saison à venir, le délégataire propose :

- sur les tarifs « **formule à l'unité** » A, B, C et D, toutes catégories confondues : une augmentation entre 1 et 2 euros,
- sur les tarifs « **formule Abonnés 13+, 5+ et Tribu** », toutes catégories confondues : une augmentation entre 1 et 2 euros
- création d'un « **Pass Touche** » et d'un « **Pass Cordes** » donnant droit à 3 concerts pour 60 € et 20€ le concert supplémentaire.
- la carte 18-30 ans (montant 15 euros) propose un tarif unique sur tous les spectacles et toutes les catégories confondues à 10 €.

- le prix unitaire des places des scolaires reste stable à 9 €, ainsi que les places « dernière minute » à 10 €.

Afin de vous permettre d'établir un comparatif, la grille tarifaire de la saison 2017/2018 est également annexée au présent rapport. Compte tenu de ces informations, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2018/2019.

DL.2018-419 - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE- APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018/2019-

Présents et représentés	: 43
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

TARIFS FORMULES

À partir du vendredi 26 mai 2017 à 11h
Sur Internet

À partir du samedi 27 mai 2017 à 11h
Par téléphone, courrier ou sur place

		Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D unique
Formule Individuelle	5-12 spec.	35	25	17	13
	13 ou + spec.	31	23	15	13
Formule Groupe	5-12 spec.	33	23	16	13
	13 ou + spec.	29	21	13	13
Formule Tribu 3 ou + spec Famille	adulte	35	25	17	13
	enfant	11	9	9	9

NOUVEAUTÉ - CARTE 18 - 30 ANS

Carte (15€)	10	10	10	10

TARIFS À L'UNITÉ

À partir du lundi 10 juillet 2017 à 11h
Sur Internet

À partir du mardi 11 juillet 2017 à 11h
Par téléphone, courrier ou sur place

Catégories	Tarif A					Tarif B					Tarif C					Tarif D
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	unique
Plein tarif	43	39	35	21	11	35	29	25	17	9	21	19	17	15	9	15
Tarif réduit Groupes de 10 personnes et + (CE, associations, groupes d'amis...) abonnés hors formule	39	35	31	19	11	29	26	23	15	9	19	17	15	13	9	13
Demandeurs d'emplois & minima sociaux	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11
Moins de 30 ans	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11
Moins de 18 ans	13	13	13	11	9	11	11	11	9	6	11	11	11	9	6	11
Dernière minute (1h avant la représentation dans la limite des places disponibles) demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et porteurs de la carte 18-30 ans	10					10					10					10
Scolaire 1 place accompagnateur exonérée pour 10 élèves	9					9					9					9

TARIFS SPÉCIFIQUES

Actoral

de 8 à 20€ au Gymnase
de 8 à 15€ aux Bernardines

Parallèle

de 8 à 12€

Silo

Formule abonné cat 1: 52€
Tarif plein: 60€

Festival de Marseille

Abonné Festival: 16€
Unité: de 5 à 24€

Festival d'Aix-en-Provence

(concert *Du Cœur à l'ouvrage*)
Unité: 13€